



Appel à candidatures visant la sélection de 15 Entreprises du secteur agroalimentaire - filière viande - pour renforcer leurs stratégies de réduction des déchets inorganiques dans le cadre du projet REINWASTE * (code 3300) financé par le programme européen INTERREG MED 2014 – 2020.

* REmanufacture the food supply chain by testing INnovative solutions for zero inorganic WASTE ou comment reconcevoir la chaîne d'approvisionnement (agro)alimentaire en testant des solutions innovantes pour zéro déchet inorganique.

Art. 1 – Introduction aux objectifs de REINWASTE

La transition vers une économie circulaire dans laquelle la valeur des produits, des matériaux et des ressources est maintenue dans le système économique aussi longtemps que possible et où la production de déchets est minimisée représente l'une des contributions essentielles à la Stratégie Europe 2020 et aux Objectifs mondiaux de Développement Durable qui visent au développement d'une économie compétitive, durable, sobre en carbone et efficace dans l'utilisation des ressources.

Le projet REINWASTE financé par la Commission européenne dans le cadre du programme INTERREG MED a pour objectif de contribuer de manière concrète à la réduction des déchets à la source, en favorisant l'adoption par l'Industrie et par l'Agriculture de concepts innovants et plus verts, en portant une attention particulière aux PME. Le principal défi de REINWASTE consiste à surmonter le manque persistant de connaissances sur les solutions disponibles concernant les déchets, les solutions possibles et les diverses procédures de prévention des déchets. Pour ce faire, une formule de services sur mesure est mise en place pour procéder au transfert de connaissances. Sur la base d'un modèle commun d'innovation ouverte, il sera testé par un réseau à l'échelle méditerranéenne, constitué d'Organisations publiques régionales, de Centres de Recherche et d'Innovation, de Clusters, d'Associations regroupant les Industries agroalimentaires et d'Entreprises.

À cet effet, le projet REINWASTE met en place un pool d'entreprises qui souhaitent coopérer avec les partenaires du projet pour bénéficier d'une approche d'« innovation ouverte et collaborative » : il s'agit de redéfinir certains modèles de production dans la logique du « zéro déchet inorganique ».

Le projet REINWASTE est mis en œuvre par 10 partenaires situés en Espagne, en France, en Italie et en Bosnie-Herzégovine.

Plus d'informations sur : https://reinwaste.interreg-med.eu

Art. 2 – Objectif du présent appel à candidatures

L'ANIA et le CRITT Agroalimentaire PACA procèdent au recrutement de 15 entreprises situées en région Sud-PACA qui opèrent dans la filière viande et qui souhaitent approfondir leur stratégie de réduction des déchets inorganiques.

Les entreprises sélectionnées bénéficieront d'une approche "innovation ouverte et collaborative". Avec l'accompagnement d'une équipe d'experts, elles analyseront les stratégies possibles pour la prévention des déchets inorganiques au moyen de l'utilisation optimisée des matières (écoconception, biosourcés, etc) et de la re-conception des produits / procédés. L'idée est de limiter la production des déchets inorganiques et de capter les solutions avancées afin de les intégrer dans les protocoles de production quotidienne des entreprises.

Art. 3 - Mécanisme d'engagement des entreprises

L'engagement et la participation des entreprises consistent en plusieurs phases opérationnelles :

Phase 1: Matchmaking (d'octobre 2018 à décembre 2018)

Cette phase initiale concerne les 15 entreprises sélectionnées.

- 1. Réunion de démarrage en B2B (en présentiel ou à distance). Les entreprises seront invitées à participer aux réunions B2B avec les experts techniques. L'objectif est de collecter les informations sur les processus en cours, de vérifier les types et les volumes des déchets inorganiques produits et d'identifier les règlementations et les problèmes qu'elles doivent affronter dans la réduction des déchets et des coûts d'élimination et pour gagner en compétitivité. À ce sujet, un formulaire type de collecte d'informations sera envoyé aux entreprises.
- 2. Suivi : à partir des informations recueillies pendant les réunions en B2B, les experts désignés fourniront aux entreprises une évaluation personnalisée avec des recommandations pour les premières étapes que l'entreprise devrait faire pour réorganiser son propre procédé de production avec un taux de production de déchets

inorganiques plus faible. Les entreprises seront informées des meilleurs solutions technologiques et produits disponibles (émanant des projets européens en R&D, des acteurs de R&D ou des solutions en maturation et à bas coûts déjà disponibles) répondant à leurs les exigences.

Phase 2: Application des tests (de janvier 2019 à septembre 2019)

Cette seconde phase concerne 5 entreprises (sur les 15 sélectionnées dans la phase 1) qui seront présélectionnées selon des critères techniques ou en fonction de leurs prédispositions à l'innovation.

Les 5 entreprises recevront un conseil complet en Market Intelligence (audits technologiques) pour développer des solutions innovantes en R&D. L'objectif de ce conseil est de leur permettre de reconcevoir la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire en testant des solutions innovantes pour zéro déchet inorganique.

Le résultat de cette phase sera une étude de faisabilité par entreprise contenant des solutions spécifiques pour réorganiser leur protocole de production et la réduction des déchets inorganiques.

L'étude de faisabilité économique doit être envisagée comme une "simulation de mise en œuvre des nouvelles solutions managériales et technologiques" dans le cadre de l'entreprise. Elle inclura les coûts / bénéfices des investissements. Par exemple, la simulation pourrait comparer de nouveaux types d'emballages.

Cela donnerait à l'entreprise une vision claire des coûts / bénéfices de nouveaux matériaux d'emballages permettant une réduction des déchets inorganiques.

Le business plan sera basé sur une série de paramètres qui serviront d'impulsion pour que l'entreprise intègre dans sa démarche les innovations managériales, technologiques et organisationnelles en réponse à l'élimination des déchets inorganiques au cours de la phase de production.

Plusieurs indicateurs-clés de performance seront utilisés :

- Les modèles de productions spécifiques
- Les équipements et infrastructures existants
- Le savoir-faire technique nécessaire
- La propension de l'entreprise à investir
- Les coûts/bénéfices générés par l'investissement dans les innovations managériales, technologiques ou organisationnelles
- L'impact des innovations sur le marché des utilisateurs finaux et les restrictions éventuelles
- L'impact environnemental des nouvelles solutions
- L'effet de levier sur le marketing des modèles de productions durables proposés êArt. 4
 - Conditions de participation

Les entreprises qui se portent candidates au présent appel doivent remplir les critères suivants :

- Etre enregistrées à la Chambre de Commerce et d'Industrie avec un code APE qui caractérise leur activité dans la filière Viande : production / transformation / commercialisation.
- La plus grande partie de la marge brute globale des entreprises provient de la production / transformation / commercialisation dans la filière Viande (en d'autres termes, les entreprises de l'agrotourisme ne sont pas éligibles).
- Avoir un siège social enregistré en région Sud-PACA.
- Respecter la règlementation européenne en matière d'aides d'Etat, en application de la règle "de minimis" comme le prévoit le règlement 1998/2006 du 15 décembre 2006 de la Commission européenne

Art. 5 – Soumission de la demande de participation

Les entreprises intéressées sont invitées à remplir l'annexe C-1 dans toutes ses parties.

Le formulaire C-1 doit être signé par le Représentant légal de l'Entreprise ou par la Délégation de pouvoir.

Un document d'identité valide du signataire doit être mis en annexe.

La demande de participation doit être soumise par e-mail à :

<u>yvan.deloche@critt-iaa-paca.com</u> avant le 15/10/2018 à 18h.

Art. 6 - Critères de sélection et d'attribution

Après vérification des critères énoncés à l'art. 4 et à l'art. 5, les quinze premières entreprises qui se seront portées candidates seront éligibles au projet REINWASTE. Elles bénéficieront de l'environnement d'innovation ouverte et collaborative et participeront à la mise en œuvre de la phase 1: Matchmaking (d'octobre 2018 à décembre 2018).

La phase 1 est gratuite pour les entreprises, les coûts de l'évaluation personnalisée préliminaire (prestée par l'équipe d'experts) étant à la charge de l'ANIA.

Il sera demandé aux entreprises qui participeront à la Phase 1 de :

- Participer aux réunions B2B (en présentiel ou à distance) avec les experts, organisées sur la base du respect mutuel.
- Consacrer une partie de leur temps (15 à 20 heures de travail à prévoir) pour transmettre aux experts des informations et des données relatives à leur propre organisation / process de production pour identifier les sources des déchets inorganiques et les moyens de les minimiser.

• Participer à une réunion finale de suivi avec les experts, organisée sur la base du respect mutuel, pour présenter et discuter l'évaluation rapide.

À l'issue de la Phase 1, 5 entreprises seront présélectionnées par les experts pour mettre en œuvre la seconde partie de l'analyse, à savoir la <u>Phase 2: Application des tests (de janvier 2019 à septembre 2019).</u>

Les critères qui seront appliqués lors de la sélection des 5 entreprises qui bénéficieront du conseil complet en Market Intelligence (audits technologiques) sont les suivants :

Critères d'éligibilité (tous les critères doivent être positifs)			
Critères de sélection	Oui	Non	
L'entreprise a un bilan sain			
L'entreprise dispose d'un ou plusieurs spécialistes (interne ou externe) (expert agronome ou agroalimentaire) ayant une connaissance complète du système de production de l'entreprise et capable de coopérer avec le Groupe d'experts.			
L'entreprise dispose d'un jeu de données suffisant sur l'histoire de son propore système de production.			
L'entreprise est disposée à publier des informations spécifiques sur sa propre production et sa disponibilité sur un jeu de données adapté / couches d'informations.			
L'entreprise est disposée à dédier des hommes / jours aux activités du projet (50 heures de travail à prévoir).			

Critères d'attribution				
Critères	Faible = 1 pt	Moyen = 3 pts	Bon = 5 pts	
Niveau de coopération exprimé dans la phase 1				
Expérience précédente dans les projets financés par l'UE ou subventions nationales dans le domaine du transfert de technologies.				
Propension à l'innovation (montant déjà dépensé dans l'innovation sur les 5 dernières années, certifications, etc).				
Investissement programmé pour réduire les matières premières / recyclage / optimisation du process industriel ou agronomique (montant dépensé dans un changement de modèle productif / investissement vert-éco).				
Niveau de relations d'affaires dans la chaîne d'approvisionnement.				
Potentiel de réplicabilité des solutions technologiques et managériales détectées pendant l'évaluation rapide (phase 1) à d'autres entreprises de la filière Viande.				

La phase 2 est gratuite pour les entreprises car les coûts de conseil complet en Market Intelligence / audits technologiques (fournis par le groupe d'experts) seront à la charge du CRITT Agroalimentaire PACA.

Art. 7 – Publicité et information

Le présent communiqué est publié en ligne sur les sites suivants :

www.ania.net

//reinwaste.interreg-med.eu

www.critt-iaa-paca.com

//paca.chambres-agriculture.fr

Contact pour toute information complémentaire :

Yvan DELOCHE, CRITT Agroalimentaire PACA

yvan.deloche@critt-iaa-paca.com - tél : 04 90 31 55 08

Art. 8 - Confidentialité

Toutes les informations échangées seront confidentielles, conformément au règlement (EU) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil européen du 27 avril 2016 sur la protection des personnes et des données personnelles et sur la liberté de mouvement de ces données. Toutes les informations échangées seront utilisées aux seules fins du projet.

Annexe C1 – Demande de participation à l'activité d'innovation ouverte et collaborative dans le cadre du projet REINWASTE * (code 3300) financé par le Programme INTERREG MED 2014-2020

* REmanufacture the food supply chain by testing INnovative solutions for zero inorganic WASTE ou comment reconcevoir la chaîne d'approvisionnement (agro)alimentaire en testant des solutions innovantes pour zéro déchet inorganique

Je, soussigné(e) [NOM DU REPRESENTANT LEGAL], en tant que représentant(e) légal(e) de [NOM DE L'ENTREPRISE], ayant pour juridiction compétente et son siège social à immatriculée sous le numéro SIRET à la Chambre de Commerce et d'Industrie de,
atteste par la présente de mon intérêt à participer à l'activité REINWASTE afin de renforcer toutes les stratégies possibles dans le domaine de la prévention des déchets inorganiques en termes d'utilisation optimisée de
matériaux biologiques et de reconception des produits et des procédés et afin de limiter la production de déchets inorganiques et de capter les solutions avancées à intégrer dans les protocoles de productions quotidiens de l'entreprise.
Je confirme que l'entreprise que je représente répond aux critères d'éligibilité énoncés à l'art. 4 de l'appel à candidatures et aux éléments suivants :
 Elle est enregistrée à la Chambre de Commerce et d'Industrie sous le code APE de production / transformation / commercialisation dans la filière Viande. Elle a son siège en région Sud-PACA.
 Elle est en conformité avec la règlementation européenne en matière d'aides d'Etat, en application de la règle "de minimis" comme le prévoit le règlement 1998/2006 du 15 décembre 2006 de la Commission européenne [ou le règlement 1408/2013 du 1^{er} janvier 2014 pour les entreprises agricoles).
Veuillez décrire brièvement le profil de votre entreprise (organisation, marché sectoriel, produits phares, nombre d'employés, équipements et infrastructures principaux, certifications, etc) :
Production principale :
Chiffre d'affaires annuel :
Nombre d'employés :
Équipements et infrastructures principaux :Autre :
Veuillez cocher les principaux déchets inorganiques qui sont actuellement éliminés et / ou non réutilisés / recyclés :
□ Films plastiques
□ Emballages souillés

□ Emballages propres	
□ Emballages phytosanitaires	
□ Plastiques rigides	
□ Autre (décrire)	
j'accepte toutes les dispositions de l'a	novation collaborative et ouverte dans le cadre du projet REINWASTE, ppel à candidatures et, en cas de sélection, je m'engage activement, en aire PACA et le groupe d'experts, à la bonne exécution du projet.
Nom du / de la signataire	Signature
Lieu et date	Tampon officiel
nea et dute	rumpon oniciei
Pièce jointe : document d'identité valide	e du / de la signataire.